



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Charbonnages de France

Question écrite n° 28414

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de Mme la ministre déléguée à l'industrie sur le fait que les représentants syndicaux des Houillères et d'Arcelor ont adopté une position commune soulignant les besoins d'approvisionnement de la sidérurgie française en coke compte tenu notamment de la réduction des exportations provenant de Chine. A la fois dans l'intérêt de la sidérurgie et du maintien de l'emploi à la cokerie de Carling, les syndicats souhaitent donc que l'activité de cette cokerie puisse être prolongée. Elle souhaiterait connaître les intentions des pouvoirs publics en la matière.

Texte de la réponse

Une conjoncture plus favorable aux cokes sidérurgiques, liée principalement à une diminution importante des importations d'origine chinoise, a amené des repreneurs à formuler des offres de reprise pour la cokerie de Carling. Dans ce cadre, et à la veille de l'arrêt de la production de coke sidérurgique de l'unité de Carling 2 initialement prévu le 15 décembre 2003, la ministre déléguée à l'industrie a été amenée à repousser l'arrêt de la production de cette unité pour permettre aux Houillères du bassin de Lorraine (HBL) d'analyser la valeur des offres proposées, d'engager des négociations pour trouver les meilleures garanties financières et économiques et d'organiser la consultation des partenaires sociaux pour une poursuite de l'activité. Après étude du dossier, la ministre déléguée à l'industrie vient de donner son accord à la proposition des HBL de signer un protocole de cession de l'activité de la cokerie de Carling à la société Rogesa installée à Dillingen (Sarre), filiale commune des sidérurgistes allemands Dillinger Hütte et Saarstahl, qui prévoit de poursuivre l'exploitation pour une durée d'au moins cinq ans. Cette opération est positive pour l'ensemble des parties dans la mesure où elle permettra de maintenir plus de huit cents emplois industriels à la fois sur la plate-forme de Carling, chez les fournisseurs et les sous-traitants de Moselle Est. Enfin, parmi les garanties apportées par le repreneur, figure l'engagement de réaliser, à hauteur d'environ 18 millions d'euros, les investissements environnementaux nécessaires à la poursuite de l'activité de la cokerie, en application des textes en vigueur relatifs à l'eau et à l'air.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28414

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 novembre 2003, page 8748

Réponse publiée le : 9 mars 2004, page 1855